

Arc-en-Ciel Services

Service d'aide et d'accompagnement à domicile - Beaucourt







Livret d'accueil



Sommaire



	<i>Le mot de bienvenue</i>	<i>p. 3</i>
	Présentation du service à domicile	p. 4
	Une organisation adaptée à vos besoins	p. 7
	Les modalités d'intervention	p. 9
	Aides et prises en charge financières	p. 12
	<i>Présentation de la Fondation Arc-en-Ciel</i>	<i>p. 14</i>

Ce livret est téléchargeable sur le site internet de la Fondation Arc-en-Ciel : www.fondation-arcenciel.fr

Rédaction : Arc-en-Ciel Services

Conception graphique et mise en page :
service communication, Fondation Arc-en-Ciel

Crédits photos : Fondation Arc-en-Ciel

Édition mai 2016

Fondation Arc-en-Ciel

44A rue du Bois Bourgeois - 25200 Montbéliard
www.fondation-arcenciel.fr

Bienvenue

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue à *Arc-en-Ciel Services*, service d'aide à domicile à but non lucratif.

Nous vous remercions pour la confiance que vous accordez à l'établissement en faisant appel à nous. L'ensemble du personnel est à votre service et nous espérons que notre intervention se déroulera dans les meilleures conditions possibles.

Vous trouverez dans ce livret une présentation générale du service, des informations pratiques ainsi qu'un rappel de vos droits et obligations.

La Direction





Présentation du service à domicile

Notre engagement

Le projet d'*Arc-en-Ciel Services* est de permettre à toute personne fragilisée par l'âge, la maladie, le handicap, les difficultés sociales ou familiales, de rester à son domicile.

Nous souhaitons vous apporter une autonomie maximale, une existence digne, un accompagnement dans le respect de votre intimité, tout en soulageant les personnes de votre entourage qui contribuent à la réalisation de ce choix de vie.

La réalisation de ces objectifs repose sur une évaluation régulière de vos besoins et de vos attentes et sur la mise à disposition de prestations adaptées.

Le public concerné

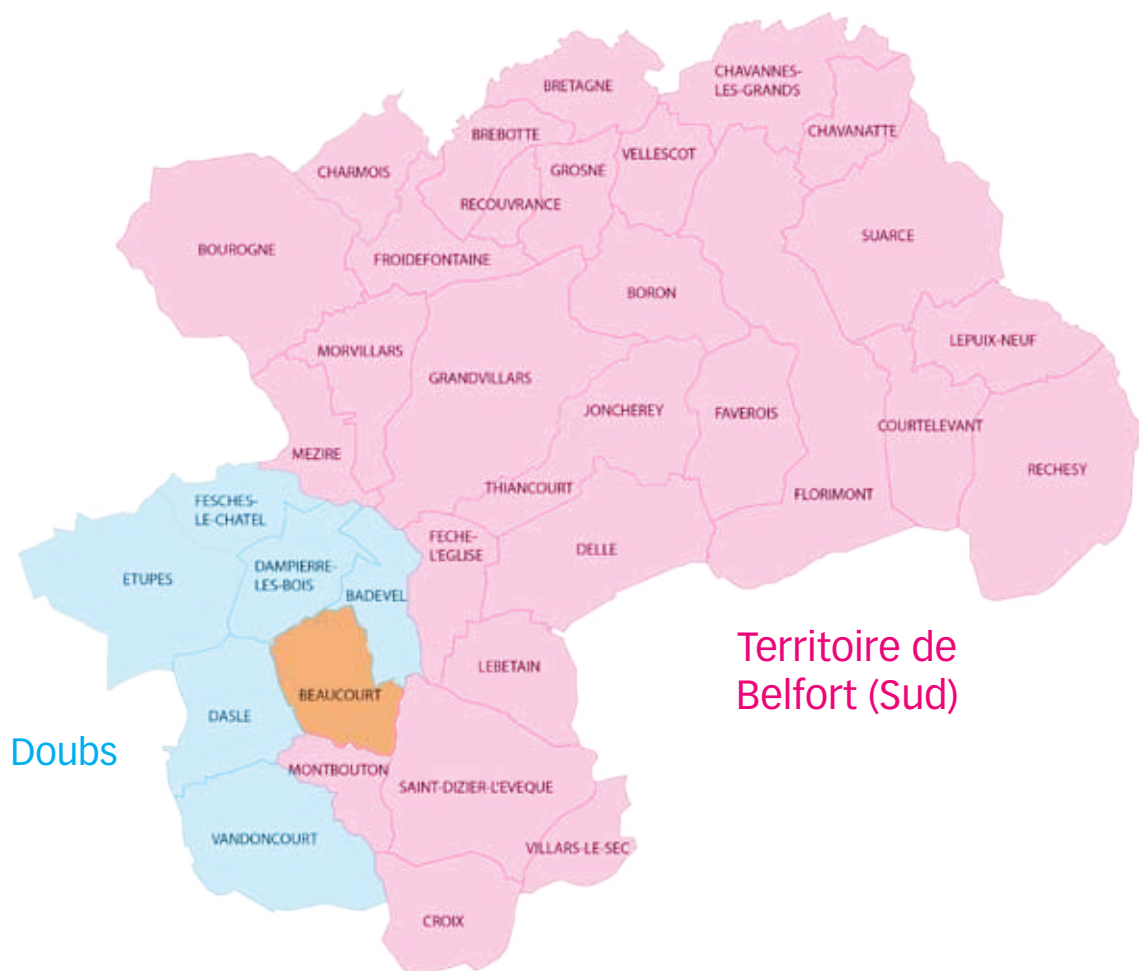
Quel que soit votre âge, votre situation sociale et financière, la composition de votre famille... *Arc-en-Ciel Services* est en mesure de vous proposer un service adapté.

Nous intervenons notamment auprès :

- de personnes âgées ;
- de personnes handicapées ;
- de personnes malades ;
- de personnes de retour d'hospitalisation.

Notre zone d'intervention

Arc-en-Ciel Services intervient dans le sud du département du Territoire de Belfort ainsi que dans les communes limitrophes du Doubs.



Les services proposés

- **Aide pour les actes de la vie courante :**
 - ↪ entretien du domicile,
 - ↪ entretien du linge (lessive, repassage),
 - ↪ courses et achats,
 - ↪ préparation et aide à la prise des repas,
 - ↪ aide à la personne (toilette, habillage),
 - ↪ aide aux démarches administratives simples,
 - ↪ accompagnement social, présence et surveillance.
 - **Garde** à demeure de jour, de nuit, de week-end,
 - **Remplacements** des aidants familiaux absents,
 - **Agent d'entretien,**
 - **Livraison de repas à domicile,**
 - **Aide à la fonction d'employeur d'un salarié à domicile** (voir service mandataire).
- Ces diverses interventions peuvent être menées de manière complémentaire.



Le service de livraison de repas à domicile

Fonctionnement général

Les repas sont préparés par le service cuisine de la **Maison Blanche**.

- Un repas de midi complet est livré à domicile, du lundi au samedi.
Pour le dimanche, un repas peut être livré le samedi.
- Un repas pour le soir peut être livré le midi.
- Le repas est livré sur votre demande, c'est à dire pour les jours que vous aurez choisi, en fonction de vos goûts (menu disponible à la semaine et diffusé par nos livreuses) et de vos impératifs personnels.
- **La commande doit parvenir 48 heures à l'avance** (le vendredi avant 12h pour les livraisons à partir du lundi).
- Le repas est livré dans des barquettes jetables en « liaison froide ».

Horaires de livraison
entre 9h30 et 12h

en fonction de votre
localisation géographique
sur le parcours de la tournée.

Menus

- Les menus sont élaborés par notre équipe de cuisine sous la supervision d'une diététicienne, dans le respect des recommandations du Programme National de Nutrition. Ils correspondent pour l'essentiel aux menus servis aux résidents de l'établissement.
- Des repas avec régimes non stricts peuvent être livrés (diabétiques et/ou sans sel) tous les jours sauf le dimanche. À préciser lors de la commande.

Aide financière relative à la livraison des repas

Vous pouvez éventuellement bénéficier d'une participation du CCAS de votre commune (uniquement Beaucourt, Dampierre-les-Bois et Dasle) en fonction de vos revenus.

Il vous suffit de fournir à *Arc-en-Ciel Services* votre dernier avis d'imposition.

Une organisation adaptée à vos besoins

Le responsable de secteur

Dès votre premier contact, le responsable de secteur sera votre référent. Il a pour mission :

- de se déplacer à votre domicile afin d'évaluer votre demande et définir le cadre de l'intervention
- de vous informer des modalités d'intervention de notre structure
- de vous aider à définir vos besoins
- de vous proposer les financements possibles
- de vous aider à constituer le dossier de prise en charge
- de désigner l'intervenant adapté à votre situation
- d'assurer la coordination avec les autres intervenants médico-sociaux
- de répondre à vos questions, de recevoir vos doléances et de proposer des solutions
- de modifier et d'adapter la nature de l'intervention à l'évolution des besoins.

Les intervenants

Tous nos salariés sont qualifiés ou ont suivi une formation spécifique au domaine de l'aide à domicile.

Leur travail chez les usagers se décline de la façon suivante :

- **aide matérielle** : aide concrète à des tâches que l'utilisateur n'effectue plus ou avec difficulté ;
- **aide psychologique** : soutien par une écoute attentive de l'utilisateur, la mobilisation de ses ressources, des activités de stimulation, une présence à ses côtés ;
- **aide sociale** : coordination avec la famille, les différents intervenants et partenaires.

Évaluation et suivi des besoins

Nous mesurons régulièrement votre satisfaction à l'aide d'enquêtes :

- lors de la mise en place des services, **un questionnaire** vous est transmis. Vous pourrez le remettre au responsable de secteur lors de sa visite dans le premier mois d'intervention ;
- **une enquête annuelle** est également proposée afin de recueillir les avis des usagers.

Nous attachons aussi une grande importance aux remontées d'informations des intervenants ou de votre entourage.

Vous pouvez toujours nous faire part de vos remarques en appelant la permanence d'Arc-en-Ciel Services ou en nous adressant un courrier. Nous y répondrons dans les délais les plus brefs.



Les modalités d'intervention



Le service prestataire =
contrat entre vous et Arc-en-Ciel Services

Le bénéficiaire :

Vous êtes déchargé des démarches administratives relatives à l'emploi d'un salarié ainsi que des responsabilités liées à l'intervention à votre domicile.

Vous signez un contrat de prestations à domicile avec *Arc-en-Ciel Services* et vous vous engagez à le respecter.

L'intervenant :

Il est salarié d'*Arc-en-Ciel Services*, ce qui vous libère des obligations et responsabilités de l'employeur.

Son intervention est régie par la Convention Collective des organismes d'aide ou de maintien à domicile du 11 mai 1983.

Arc-en-Ciel Services :

- Fournit sous sa responsabilité un service contractuellement défini et se porte garant de la qualité de la prestation effectuée.
- Souscrit une assurance responsabilité civile en cas de dommages au domicile.
- Assure les fonctions d'employeur et d'encadrement des salariés.
- Assure le suivi professionnel des salariés en poste.
- Vous assiste pour monter un éventuel dossier de financement.
- Établit mensuellement une facture correspondant au nombre d'heures travaillées.

Le service mandataire = contrat entre vous et le salarié

Le bénéficiaire :

- Vous êtes l'employeur, vous assumez la fonction d'encadrement.
- Vous assumez la responsabilité juridique liée à l'emploi d'un salarié.
- Vous rémunérez directement votre intervenant (salaires et charges).

L'intervenant :

Il est votre salarié ce qui vous confère la responsabilité d'employeur.

Son contrat de travail est régi par le Code du Travail, son salaire est celui prévu par Convention Collective n°3180 du salarié du particulier employeur.

Arc-en-Ciel Services :

- Procède au recrutement de votre personnel
- Rédige le contrat de travail
- Établit la fiche de paie de votre salarié
- Effectue les déclarations à l'URSSAF et demandes d'exonération de charges sous certaines conditions
- Vous conseille en cas de rupture du contrat de travail
- Vous propose un remplacement en cas d'absence de votre salarié
- Vous facture des frais de gestion mensuels
- Assure le suivi professionnel des salariés en poste
- Ne se substitue pas à l'employeur.







Aides et prises en charge financières

Les prestations proposées peuvent faire l'objet d'aides diverses, de prises en charge financières partielles ou complètes, selon votre situation personnelle (âge, revenus...).

Arc-en-Ciel Services est agréé et conventionné avec le Conseil Départemental (APA, PCH, Aide sociale), la CRAM, la CPAM, les caisses de retraite, les mutuelles...

Personnes handicapées

- **La prestation de compensation du handicap (PCH).**
- **Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) :** destinée à financer l'aide d'une tierce personne qui vous aidera dans l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne. Vous devez être titulaire d'une pension d'inaptitude au travail ou d'une pension vieillesse.

Personnes âgées

- **Aide personnalisée à l'autonomie (APA)** : cette aide est attribuée par le Conseil Départemental de votre département sous certaines conditions. Elle concerne les personnes « *qui se trouvent dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liées à leur état physique ou mental* » et « *qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie* ».

Le montant de l'APA est calculé en fonction du degré de perte d'autonomie, évalué lors de la visite à domicile de l'équipe médico-sociale du Conseil Départemental.

- **L'aide sociale** est versée par le Conseil Départemental de votre département sous conditions de ressources.
- **Caisse de retraite** : suite à une évaluation à votre domicile du nombre d'heures nécessaires, nos services constituent votre dossier et le transmettent à la caisse concernée. Selon votre niveau de ressources, une participation horaire variable vous sera demandée. Cette prise en charge est en général renouvelable tous les ans.
- **Mutuelle** : si vous êtes adhérent à une mutuelle complémentaire, vous avez la possibilité de bénéficier du service d'une aide à domicile sur une période définie.

Personnes de tous âges

- **Les compagnies d'assurance et les mutuelles.**
- **La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).**

Une exonération totale des charges patronales de Sécurité Sociale est prévue pour les personnes âgées ou handicapées, sous certaines conditions.

Les sommes dépensées dans le cadre de l'aide à domicile peuvent donner droit à des **déductions fiscales** (correspondant à 50 % des sommes payées). *Arc-en-Ciel Services* vous fait parvenir chaque début d'année une attestation des sommes dépensées, à produire aux services fiscaux.

Arc-en-Ciel Services accepte les **CESU (Chèques Emploi Service Universel)** délivrés par les caisses de retraite, les organismes bancaires, les comités d'entreprise...

Arc-en-Ciel Services peut vous aider dans vos démarches de demande d'aide financière.



Fondation Arc-en-Ciel

Gestionnaire d'établissements de soins, d'accueil
& de service à la personne en Franche-Comté

Ses origines

La Fondation Arc-en-Ciel est née en 1981 à l'initiative de trois associations issues de la communauté protestante du Pays de Montbéliard.

Son objet social est d'accueillir et de prendre en charge toute personne dont l'état physique, mental ou psychologique n'est pas compatible avec une vie ordinaire.

Elle propose à ceux qu'elle accueille, une prise en charge médicale, thérapeutique, éducative ou pédagogique visant à aider chaque personne à retrouver, à accéder ou à maintenir un niveau d'autonomie optimum.

Son activité

Implantée dans les quatre départements de la Franche-Comté (Territoire de Belfort, Doubs, Jura et Haute-Saône), la Fondation Arc-en-Ciel gère huit établissements relevant des secteurs sanitaires et médico-sociaux :

Pôle Personnes Âgées

- La Maison Blanche & Arc-en-Ciel Services - Beaucourt (90)
- Résidence Surleau - Montbéliard (25)

Pôle Médico-Éducatif et Handicap

- Institut Perdrizet - Giromagny, Belfort (90)
- Institut St-Nicolas - Rougemont-le-Château, Essert, Belfort (90)
- La Mosaïque - Lure (70)

Pôle Santé

- Centre de Médecine Physique et de Réadaptation Bretegnier - Héricourt (70)
- Clinique Médicale Brugnon Agache - Beaujeu (70)
- Centre de Réadaptation Cardiologique et Pneumologique de Franche-Comté - Pont d'Héry (39), Héricourt (70), Franois (25)

Son statut

La Fondation Arc-en-Ciel conduit une mission à but non lucratif se positionnant en alternative et en complémentarité aux secteurs public et privé commercial.

"L'humain au coeur de notre projet"

En chiffres

8

établissements

21

sites en Franche-Comté

+ de **940**

lits et places

+ de **5500**

personnes accueillies par an

1040

salariés

160

bénévoles actifs

2200


membres

d'associations d'amis

Soutenez nos projets

La Fondation Arc-en-Ciel, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons et legs.

Grâce à ces dons, elle peut mettre en œuvre des projets innovants contribuant à l'amélioration du confort des personnes accueillies dans ses établissements de santé en Franche-Comté.



Retrouvez plus d'infos sur www.fondation-arcenciel.fr
et sur [facebook/fondation.arcenciel](https://facebook.com/fondation.arcenciel)

Informations pratiques

Accueil physique et téléphonique	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 03 84 56 61 50
Heures d'intervention	Nos équipes interviennent selon vos besoins toute l'année, du lundi au vendredi, les week-ends, les nuits et les jours fériés
Numéro d'astreinte Arc-en-Ciel Services	Week-ends et jours fériés, en cas d'urgence, de 8h à 20h 06 83 71 41 26
Numéros utiles	Samu 15 Pompiers 18 Police 17 N° d'urgence européen 112

Arc-en-Ciel Services est titulaire de l'agrément qualité préfectorale n° 20120310002 du 31 janvier 2012.

Documents joints:

- Règlement de fonctionnement
- Charte des droits et libertés de la personne aidée

Gestionnaire d'établissements de soins, d'accueil & de service à la personne en Franche-Comté



Arc-en-Ciel Services

21 rue Pierre Beucler

90500 Beaucourt

Tel. 03 84 56 61 50

Suivez les actualités sur www.fondation-arcenciel.fr

